

Arrêté du 6 avril 2012 portant fin de fonctions (régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal d'instance d'Angoulême

NOR : JUSB1220162A

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;

ARRÊTE

Article 1

Mme Véronique FARRET épouse PATRON, adjointe administrative principale de 1ère classe, est, à compter de la date du présent arrêté, nommée régisseuse suppléante du tribunal d'instance d'Angoulême, en remplacement de Mme Aline COMMIN, greffière stagiaire.

Article 2

La directrice des services judiciaires est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et des libertés et notifié par les chefs de la cour d'appel de Bordeaux, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait le 6 avril 2012.

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,
Par délégation la chef du bureau des carrières et de la mobilité professionnelle,

Marie-Noëlle DEHOUCK